

ROUTES

Service hivernal

Durant la saison hivernale, le Département de l'Indre se mobilise pour garantir une veille permanente du réseau routier. Interventions de salage, déneigement, information sur les conditions de circulation... tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des automobilistes sur l'ensemble du réseau routier départemental.

L'objectif du service hivernal est de limiter au maximum les conséquences des intempéries sur l'activité économique du Département et permettre aux usagers de circuler dans les meilleures conditions au regard des intempéries éventuelles.

1. Un réseau particulièrement surveillé

De début décembre à mi-mars, les agents de l'entretien et de l'exploitation des routes ainsi que le personnel d'encadrement sont mobilisables pour assurer la viabilité hivernale des 4 977 km de routes départementales.

2. Des professionnels mobilisés 24h/24h

Pendant l'hiver, les agents chargés de l'exploitation des routes peuvent être appelés, suivant les niveaux de service le jour et la nuit pour saler ou déneiger les chaussées des principaux itinéraires. Des circuits de patrouille sont organisés sur des itinéraires représentatifs du réseau routier départemental afin d'observer l'état de ce réseau. Les patrouilleurs relèvent la température de l'air, de la chaussée, l'humidité... Ces observations permettent, si nécessaire, de donner l'alerte et de lancer les opérations de traitement.

Ces acteurs du service hivernal bénéficient des prévisions météorologiques transmises par Météo France mais aussi des renseignements des gendarmeries, des services de secours et des départements limitrophes.

Les prévisions météorologiques et leurs influences sur l'état des routes sont analysées et diffusées quotidiennement vers les équipes de terrain, patrouilleurs et intervenants.

PRUDENCE, les 4 977 km de routes départementales de l'Indre ne sont pas remis en état de circulation normale en même temps !

Suivez les conditions de circulation depuis le site [INFOROUTE36.FR](https://www.indre.fr/fr/service-hivernal)

D'importants moyens humains et techniques

D'importants moyens humains et techniques sont mis à disposition durant la période d'activation du service hivernal

250 agents de la Direction des Routes mobilisables "sur le terrain"

70 agents sont placés en astreinte chaque semaine, susceptibles d'intervenir 24h sur 24h dont 9 "patrouilleurs" chargés de la surveillance du réseau, en particulier des lieux identifiés comme sensibles et significatifs de l'état général du réseau

27 engins de service hivernal équipés de saleuse et lames de déneigement

13 tracteurs équipés de lames de déneigement

3 000 T de sel stockés en prévision, répartis dans 21 dépôts

1 station de fabrication de saumure de 32 000 litres et 8 cuves à saumure réparties de manière cohérente sur le territoire.

La viabilité hivernale 2022-2023 : les chiffres clés

Avec un hiver 2022-2023 qualifié de "légèrement froid et humide" dans l'Indre :

la Viabilité Hivernale a été activée sur 14 semaines du 2/12/2022 au 10/3/2023

146 "patrouilles" ont été réalisées au total, réparties sur 20 jours, sur l'ensemble du département

5 jours de traitement ont été réalisés suite à des patrouilles mais 7 jours concernés au total (traitements ponctuels inclus)

562 tonnes de sel ont été répandues sur la chaussée

Quelques conseils aux usagers sur la conduite en hiver

L'hiver est une saison météorologique qui demande des efforts supplémentaires d'anticipation et de prudence. Aussi, avant vos trajets, il est nécessaire de bien s'informer sur les conditions que vous allez rencontrer, mais aussi de vous équiper et de respecter les recommandations d'usage.

Avant de prendre la route :

informez-vous sur les prévisions météo et les conditions de circulation, faites le point sur l'état de votre véhicule (niveaux, éclairage, pression des pneus, chauffage, batterie...), équipez-vous et votre véhicule (les pneus toutes saisons sont vivement recommandés, de même qu'un nécessaire pour dégivrer les vitres du véhicule, pour chaque occupant du véhicule prévoyez des vêtements chauds, des gilets haute visibilité, ainsi que quelques portions de nourriture et d'eau).

Sur la route :

adoptez une conduite préventive : anticipez vos manœuvres ; ni accélération, ni freinages brutaux ; pas de coup de volant brusque,

ralentissez à la moindre alerte : traces humides, gelées blanches, brouillard,

ne doublez pas les engins de salage et de déneigement en intervention : art R414-17 du code de la route,

détectez les zones à risques : les zones ombragées, les bordures de bois ou de rivières, les virages, les ponts...

ne croyez pas aux effets immédiats du sel,

allumez vos feux de croisement et augmentez vos distances de sécurité avec le véhicule qui vous précède.

CONTACT



DIRECTION GÉNÉRALE
ADJOINTE

Direction des Routes

Cité Administrative
36000 Châteauroux

02 54 08 37 41

Itinéraire

Courriel

Site internet



LE DÉPARTEMENT
INDRE
EN BERRY

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Place de la Victoire et des Alliés CS20639
36020 Châteauroux

Lundi au Vendredi : 8h15 à 12h30 - 13h30 à 17h

02 54 27 34 36